

Métrologie des ambiances acoustiques

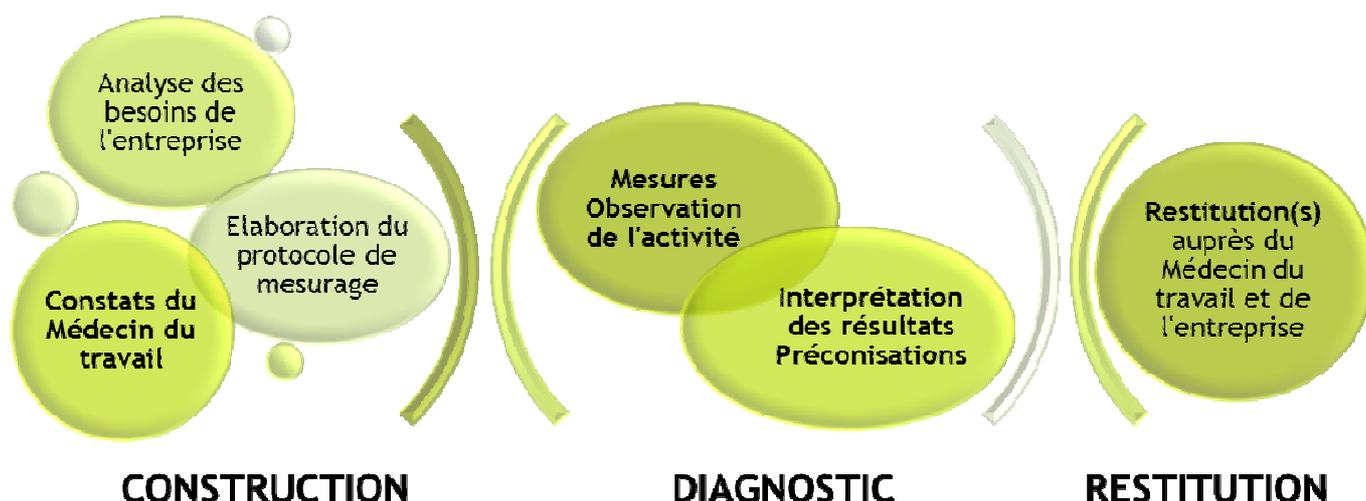
La demande porte sur :

- ⇒ L'évaluation du niveau d'exposition sonore quotidien au regard de la réglementation en vigueur.
- ⇒ Des gênes exprimées vis-à-vis du bruit sur le lieu de travail.
- ⇒ L'aide au choix des protections auditives.



L'intervention d'un ergonomiste de l'ASTI vise à :

- ⇒ Caractériser l'exposition sonore des salariés sur des postes identifiés : dosimétrie associée à une analyse de l'activité.
- ⇒ Evaluer la plus-value du traitement acoustique d'un local : mesure du temps de réverbération.
- ⇒ Préconiser des actions techniques et organisationnelles spécifiques à l'entreprise pour améliorer les conditions acoustiques et prévenir le risque de surdité professionnelle.



Association de Santé au Travail Interservices

26 Rue Boudeville - 31100 Toulouse

☎ 05 34 63 84 31 📠 05 34 63 84 30 🌐 www.ast-i.org

Association Loi 1901 - n° SIRET 479 538 571 00015 - n° Organisme de formation 73 31 04405 31